

## **SPPPI : GT REX**

**Compte-rendu de la réunion du 6 septembre 2006**

### **Participants**

Environnement Industrie : J.P. Van-Eecke ;

Drire PACA : G. Pisapia ;

Industriels :), G. Bazeille (EDF), G.Fauque (Total); P.Lysek (Arcelor) ;

UIC : M<sup>me</sup>. M-L. Martos

Cypres : M. Sacher

CHSCT : F . Beninati (coopération des CHSCT-CGT du Golfe de Fos);

Mairie de Chateauneuf les Martigues : Mme A-M. Pech-Gourg ;

Mairie de Berre-l'Etang : P. Videau

### **Excusés**

SIDPC 83 ; M. R. Revalor (INERIS) ; P. PIZA ; Sanofi Sisteron.

### **I) Approbation du compte rendu de la réunion du 15 février 2006.**

Le compte rendu de la réunion du 15 février 2006 n'étant pas parvenu à temps à une partie des membres du groupe de travail pour la réunion du 17 mai 2006 et n'a pu être de ce fait approuvé. Il l'a été lors de la présente réunion.

### **II) Approbation du compte rendu de la réunion du 17 mai 2006.**

La municipalité de Châteauneuf-les-Martigues souhaite que le II, A, alinéa 8 (« A l'issue de ces échanges, ...les réserves émises précédemment ») du compte rendu soit modifié comme suit :

« A l'issue de ces échanges , la mairie de Châteauneuf-les-Martigues regrette toutefois que les municipalités ne soient pas systématiquement informées dans ce cas précis ».

Le compte rendu est modifié en ce sens.

Il n'y a pas d'autres observations.

### **III) Point sur les modalités de la diffusion de la fiche G/P en PACA.**

La DRIRE fait un bref rappel des modalités de diffusion de la fiche G/P :

- pour les établissements AS la fiche est annexée à une convention signée par le Préfet et les industriels concernés (uniquement dans les Bouches du Rhône) ;
- pour tous les établissements relevant de la directive Seveso, une lettre des Préfets invite les industriels concernés à utiliser cette fiche (ensemble de la région PACA) ;
- pour tous les autres établissements soumis à autorisation de la région PACA, les organisations syndicales professionnelles se chargent d'informer et de sensibiliser leurs adhérents et de diffuser la fiche G/P.

Sur ce dernier point, Jean-Pierre VanEecke fait état de la réunion qui s'est tenue le 3 juillet 2006 à Nice sous l'égide de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nice, de l'UIC et d'Environnement Industrie et à laquelle 48 entreprises ont participé.

Jean-Pierre VanEecke souligne la nécessité de tenir ces réunions d'information et de sensibilisation. Il apparaît en effet au travers de cette première réunion que la plupart des industriels ne connaissent pas et découvrent cette procédure, mais également ignorent ou connaissent mal et n'appliquent pas l'obligation réglementaire de déclarer à l'inspection des Installations Classées, dans les meilleurs délais, tout incident ou accident. Un rappel réglementaire est donc réalisé à l'occasion de ces réunions.

Pour ce qui concerne la déclaration des accidents et incidents, la DRIRE rappelle que la position de certains industriels des Bouches du Rhône, qui, par amendement de la convention citée plus haut, ont exprimé leur souhait de ne pas déclarer les accidents ou incidents cotés G1/P0 mais seulement de les tenir à disposition de l'inspection des Installations Classées, n'est pas acceptable.

Il s'agit là d'un manquement à l'obligation réglementaire, prescrite par l'article 38 du décret du 21 septembre 1977 relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, qui sera considéré comme une infraction.

Jean-Pierre VanEecke annonce ensuite la prochaine réunion de sensibilisation et d'information qui se tiendra le 5 octobre 2006 à Marseille à la CCI.

L'UIC et Environnement Industrie se chargent d'inviter les industriels (tous les établissements soumis à autorisation).

Il est demandé que la fiche G/P soit accessible en format informatisé (ceci est réalisé depuis et elle est désormais accessible sur le site internet du SPPPI).

J-P VanEecke propose qu'un suivi régulier de l'utilisation de cette fiche soit réalisé et présenté lors des réunions du GT REX.

Les accidents ou incidents relevant d'une cotation G+P supérieure ou égale à 3 sont décrits dans la revue Risqu'info Cyprés. Depuis cette année, en plus de la cotation selon les critères G/P, ces événements sont présentés avec la cotation selon l'Echelle Européenne.

M. Sacher (CYPRES) s'interroge quant à la non concordance de ces deux cotations et souhaite que le BARPI vienne à nouveau présenter au GT REX l'échelle européenne des accidents. Les représentants des industriels expriment le même souhait.

Cette présentation ne pourra être réalisée lors de la réunion du 22 novembre 2006, compte tenu de l'ordre du jour prévu, mais reste programmée pour une réunion ultérieure.

La DRIRE rappelle que l'échelle européenne de cotation des accidents et le message G/P d'information sur accident/incident ne relèvent pas de la même démarche.

Pour la première il s'agit de coter un événement selon 4 paramètres en vue de déterminer l'indice de l'accident. Certains paramètres étant indisponibles « à chaud », la cotation et la détermination de l'indice ne sont souvent définitive qu'au bout de plusieurs semaines.

La deuxième est un message permettant d'informer d'une manière homogène et dans les plus brefs délais les différents partenaires concernés lors de la survenue d'un événement (accident ou incident) et fournit quelques indications sommaires, mais « à chaud » relative à celui-ci au travers des indices renseignés : gravité, perception quantité de matières dangereuses impliquées et évolution.

#### **IV) Guide de bonnes pratiques en matière de Retour d'Expérience.**

Voilà près d'un an que l'élaboration de ce guide rencontre des difficultés à démarrer à cause notamment de l'absence de possibilité de rémunération d'une ressource dédiée. Jean-Pierre Van Eecke rappelle que Environnement Industrie est volontaire pour porter ce projet (recherche de moyens, mise en œuvre,...) et fait le point de ses contacts et discussions avec l'Institut pour une Culture de Sécurité Industrielle.

C'est une association créée à Toulouse en 2003, qui fonctionne en réseau par groupe d'échanges et qui fédère des industriels, des élus et collectivités territoriales, des organismes professionnels, des organisations syndicales, des universités, des écoles, des centres de recherche et des associations. (site internet : icsi-eu.org). Il travaille notamment en collaboration avec le SPPPI Midi-Pyrénées.

Ses objectifs sont de :

- rechercher les conditions de la pratique d'un débat ouvert prenant en compte les différentes dimensions du risque, pour une meilleure compréhension mutuelle ;
- contribuer à l'amélioration de la sécurité dans les entreprises industrielles de toute taille ;
- favoriser l'acculturation des acteurs de la société aux problèmes des risques et de la sécurité.

Un des chantiers actuels de l'ICSI est le Retour d'expérience . Il est donc vivement intéressé par le projet du GT REx et souhaite collaborer à l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques.

Il est nécessaire qu'une telle collaboration soit formalisée par une convention et qu'un cahier des charges soit établi. M. Beninati souhaite être informé régulièrement de l'avancement du cahier des charges.

Il est rappelé que celui-ci devra préciser que l'on ne réalise pas ce guide dans l'optique d'une opération commerciale et que le guide devra traiter des modalités de diffusion de l'information.

La DRIRE précise qu'elle dispose cette année d'un reliquat de crédits qui peuvent être utilisés en vue de financer partiellement ce projet, mais, que compte tenu des contraintes budgétaires , il faut que la convention soit signée vers la fin du mois de novembre 2006 afin de pouvoir imputer ces crédits sur cette opération et qu'à défaut ils seront perdus.

J-P VanEecke propose que des représentants de l'ICSI viennent le présenter lors de la séance du 22 novembre du GT REx, ; Ceci est accepté par les participants.

## **V) Préparation de la séance plénière du SPPPI du 26 septembre 2006.**

La séance plénière du SPPPI se tiendra le 26 septembre 2006 à Marseille au palais du Pharo et l'accueil des participants est prévu à partir de 9 heures.

J-P VanEecke présentera les travaux du GT REX réalisés depuis la précédente séance plénière. A cet effet il présente aux participants à cette réunion les grandes lignes de l'exposé prévu pour le 26 septembre .

## **VI) Divers**

Il est proposé que les rencontres avec les CCI telles qu'évoquées plus avant soient étendues à toutes les CCI de PACA en vue de présenter le REx et les modalités d'information sur les accidents et incidents.

Une piste de réflexion est ouverte par M.Sacher : le GT REx peut-il apporter une aide aux CLIC ?

## **Prochaines réunions**

Elle se tiendront à la DRIRE à Martigues les mercredis :

**22 novembre 2006**

**7 février 2007**

**23 mai 2007**

Le 22 novembre la réunion débutera à 9h avec l'ordre du jour suivant :

- . élaboration du guide des bonnes pratiques en matière de Retour d'Expérience :
  - Présentation de l'ICSI (Institut pour une Culture de la Sécurité Industrielle ;
  - Cahier des charges ;
  - Convention SPPPI PACA-ICSI-SPPPI Midi-Pyrénées ;
  - Financement.
  
- Rappels sur les modalités d'utilisation de la fiche G/P et sur la communication « à chaud » de la quantité de matières dangereuses relâchées.
  
- Divers.